

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3654

présenté par

Mme Lingemann, M. Mandon et M. Mattei

ARTICLE 30

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.